



Ville de
Compiègne

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Dossier complet :

OUI

NON

DOSSIER DE CANDIDATURE

Animateur- Animatrice

VACANCES DE NOEL 2020

Du LUNDI 21/12/2020 au VENDREDI 31/12/2020

À retourner avant le VENDREDI 04 DECEMBRE 2020

Remplir l'intégralité du dossier pour toutes les candidatures

NOM : Prénom :

Pièces à fournir impérativement au dossier :

- Dossier dûment rempli,
- Copie du diplôme du B.A.F.A (si en cours de formation, fournir les appréciations des stages : théorique, pratique et approfondissement),
- R.I.B (à votre nom),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Certificat de scolarité,
- Copie de la Carte National d'Identité,
- Copie de la Carte Vitale.

Contact : Direction de la Jeunesse et des Sports

Benjamin BELAIDI

Directeur Adjoint de la Jeunesse et des Sports

Responsable des centres de loisirs

Hôtel de Ville - B.P. 30009

60321 COMPIEGNE CEDEX

Téléphone : 03.44.40.72.84

Email : benjamin.belaidi@mairie-compiegne.fr

Exposez les raisons de votre candidature

Quelle tranche d'âge, préféreriez-vous encadrer ?

3 à 6 ans

6 à 12 ans

12 à 16 ans

Justifiez votre choix :

Quels projets d'activités seriez-vous susceptible de mettre en place au cours de ces vacances (faire des phrases) ?

Comment considérez-vous le centre de loisirs et votre rôle d'animateur à l'intérieur de celui-ci ?

Vos Expériences

Avez-vous déjà travaillé pour la Ville de Compiègne ?

OUI

NON

↳ *Si oui, précisez la période et le centre et le dir :*

Avez-vous déjà travaillé pour une autre commune ?

OUI

NON

↳ *Si oui, précisez le dernier poste tenu et le lieu :*

Rappel

Tout dossier non renseigné ou avec des pièces manquantes ne sera pas examiné par le jury de recrutement.

Engagement

- Je m'engage à travailler l'intégralité de la période
- Je m'engage à participer à la réunion du samedi 19/12/2020 de 9 heures à 12 heures + les réunions quotidiennes qui s'effectuent après le centre
- Je m'engage à fournir un justificatif en cas d'absence
- Je prends acte que si je suis retenu par le jury de recrutement, tout désistement de ma part, engendrera la non priorité pour un recrutement ultérieur
- Le recrutement se fait sur l'ensemble des centres de loisirs de la Ville de Compiègne, sans affectation à un centre précis.

Attention, les stagiaires qui souhaitent effectuer leur stage pratique ne seront pas prioritaires sur les petites vacances et pourront l'effectuer sur la période Juillet/Août

A _____, le / /

Signature :